

ACTION DE FORMATION FÉDÉRALE

Intitulé	Qualification Directeur de Course Karting Loisir (DCKL)
Objectifs	Préparer la Qualification « Directeur de Course Loisir Karting ». Acquérir les connaissances, maîtriser les techniques et développer les compétences liées à la fonction de Directeur de Course Karting Loisir (DCKL). Le DCKL doit pouvoir préparer, encadrer et diriger un groupe lors d'une manifestation karting loisir en toute sécurité. Il veillera au bon déroulement de la manifestation en utilisant les moyens techniques et humains à sa disposition, dans le respect des Règles Techniques et Sécurités de la FFSA.
Volume(s) horaire(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Formation Modules 1 à 4 : 28 heures maximum réparties sur 3,5 jours - Examen Modules 1 à 4 : 1 heure - Formation Module 5 : Minimum 3 manifestations karting loisirs encadrées par un BPJEPS SA Mention Karting ou DEJEPS SA mention Karting ou un Directeur de Course Loisir. - Examen Module 5 : 1 manifestation karting loisir en autonomie - Possibilité de passer les examens en candidats libres
Programme formation	Formation incluant des épreuves de validation (Modules 1 à 5) <u>Module 1 : Pédagogie</u> EC de préparer, organiser et gérer sa manifestation EC de définir et communiquer avec son public EC d'encadrer la manifestation en toute sécurité pour les participants et l'équipe encadrante. <u>Module 2 : Règles Techniques et de Sécurité</u> Connaître les règles applicables aux manifestations karting loisir Connaître les règles applicables aux circuits et kart des catégories B1 et B2. <u>Module 3 : Mécanique</u> Avoir les connaissances mécaniques nécessaires pour le bon déroulement de la manifestation karting loisir <u>Module 4 : Gestion d'accident</u> EC capable de mener les bonnes actions en cas d'accident. <u>Module 5 : Gestion de manifestation</u> EC capable de gérer une manifestation karting loisir en autonomie.
Moyens pédagogique et encadrements	Modules 1 à 4 : <ul style="list-style-type: none"> - Salles de cours équipées - Encadrement assuré par un coordonnateur/formateur titulaire du BPJEPS/DEJEP mention karting, des intervenants vacataires spécialistes. Module 5 : <ul style="list-style-type: none"> - Pistes adaptées avec organisations de manifestations karting loisir Cat B1 ou B2 - Véhicules adéquates de catégorie B1 ou B2 - Encadrement des 3 manifestations accompagnées par un BPJEPS/DEJEPS mention Karting, Directeur de Course Karting Loisir ou titulaire du Brevet Fédéral Moniteur Karting Loisir
Suivi d'exécution du programme et appréciation des résultats	Le suivi de formation est assuré par le coordonnateur/formateur. Evaluations et validations durant l'action de formation. Evaluation par un questionnaire les modules 1, 2, 3, 4 Evaluation en situation sur piste le module 5 par un BPJEPS SA Mention Karting (2 ans d'expérience minimum) ou DEJEPS SA Mention Karting